

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue à huis clos ce 8^e jour du mois de mars 2021, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Geneviève Routhier, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 059-21**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021, ajournée au 22 février 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021, ajournée au 22 février 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 060-21**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 4 mars 2021 et totalisant 1 750 486,85 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 061 -21

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 4 mars 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 21 janvier 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION
NO 062 -21

MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Martin Nadeau à titre de maire suppléant, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et pour agir comme substitut du maire à la MRC lors du conseil des maires, en cas d'absence de ce dernier.

Il est de plus résolu de désigner le conseiller ou la conseillère suivante, à titre de maire suppléant, en cas d'impossibilité d'agir de monsieur Nadeau:

- madame Martine Allard ou;
- madame Yolande St-Amant ou;
- monsieur Jean-Félicpe Nadeau ou;
- monsieur Sylvain Beaudoin ou;
- monsieur Pierre Fortier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 063 -21

APPELS D'OFFRES SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Guy Dickner, directeur du Service du Développement durable, à procéder aux appels d'offres suivants, soit:

1. services professionnels en laboratoire des travaux de contrôle qualitatif des matériaux - Réhabilitation des Érables, Saint-Édouard et Saint-Alfred;
2. achat d'une camionnette pour les travaux publics;
3. travaux d'aménagement paysager (entretien des plates-bandes, du stationnement vert et entretien des terrains sportifs – aération, fertilisation, ensemencement, etc.).

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 064 -21**

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE (1714, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande de permis présentée par Le Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP) pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1714, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 18 février 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par Le Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP) pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1714, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 février 2021.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 065 -21**

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION SIMONEAU

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 17 février 2021 à 10 h, pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Simoneau et de la rue Houde;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services exp. inc. en date du 18 février 2021;

ATTENDU que la soumission de Sintra inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Sintra inc. pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Simoneau et de la rue Houde, pour 357 877 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Ces travaux devant être financés à même le règlement 1772 « Relatif aux travaux de réhabilitation pour le prolongement de l'avenue Simoneau et de la rue Houde et prévoyant un emprunt de 454 900 \$ ».

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Routhier, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 066 -21**

RÉCEPTION DE LA SURFACEUSE ÉLECTRIQUE

ATTENDU la livraison de la surfaceuse électrique le 26 janvier 2021;

ATTENDU l'analyse de celle-ci quant à son état lors de sa réception par la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive, conformément aux documents d'appels d'offres;

ATTENDU QUE la majorité des éléments abordés dans le cahier de charge relatifs à la conformité de la surfaceuse électrique étaient présents à l'exception de certains, qui ont fait l'objet d'addendas;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception définitive de la surfaceuse électrique, en date du 1^{er} février 2021, comme mentionné dans la recommandation de madame Mélissa Fillion, coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive, en date du 1^{er} mars 2021.

D'AUTORISER le trésorier à procéder au paiement de 130 132 \$ et des taxes applicables, représentant le prix de la surfaceuse et à la remise de 7 485 \$ représentant le dépôt de garantie.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Fillion à procéder à la vente de la surfaceuse au propane (marque Zamboni, modèle 440) au plus offrant, et à signer pour et au nom de Ville de Plessisville tous les documents inhérents au processus de mise en vente.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 067 -21

PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX NO 3 – TECQ 2019-2023

ATTENDU que la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 068 -21

EMBAUCHE COORDONNATRICES POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU l'organisation de diverses activités de loisir au Service de la vie citoyenne et sportive durant la période estivale;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les coordonnatrices suivantes pour le camp de jour, selon les conditions décrites ci-dessous :

NOM	TAUX HORAIRE	PÉRIODE
Amy Bourque	17,50 \$	29 mars au 20 août 2021
Léonie Dastous	17,50 \$	

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 069 -21**

PROGRAMME LOISIR - INSCRIPTIONS GRATUITES

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE DONNER un total de huit (8) inscriptions gratuites pour l'été 2021, aux personnes recommandées par le comité du programme Loisir, selon les critères d'admissibilité, soit:

- trois (3) aux cours de tennis (195 \$);
- trois (3) aux cours de natation (180 \$);
- deux (2) au camp de jour à temps plein (510 \$).

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 070 -21**

LICENCE PLATEFORME TOUTAPPRENDRE

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Suzanne Bédard, coordonnatrice culturelle, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville le contrat à intervenir avec Learnorama SAS concernant l'accès à la licence, l'utilisation et la reproduction des ressources numériques de la plate-forme ToutApprendre, laquelle sera valide jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 071 -21

DEMANDE AU CIUSSS - CLINIQUE DE VACCINATION COVID

ATTENDU QUE la vaccination est l'élément clé pour mettre fin à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la mise sur pied de sites de vaccination contre la COVID-19 met en lumière les enjeux d'accessibilité au vaccin pour les personnes âgées à domicile qui peuvent éprouver des difficultés à se déplacer;

ATTENDU QU'il est crucial d'assurer un accès équitable au vaccin pour tous les Québécois, qu'ils demeurent en contexte urbain ou rural;

ATTENDU QUE Plessisville est la ville-centre de la MRC de L'Érable et à ce titre, les résidents de la MRC ont l'habitude d'y converger pour y obtenir les services nécessaires à leur santé et à leur bien-être;

ATTENDU QUE La MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville présentent une plus forte proportion d'aînés que la moyenne nationale, ce qui met notre population particulièrement à risque d'éprouver des problèmes de mobilité pour se rendre dans un centre de vaccination, d'une part, et de souffrir des complications de la COVID-19, d'autre part;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec de désigner la Ville de Plessisville, et plus précisément le Centre communautaire ou l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, comme lieu d'accueil d'un site de vaccination contre la COVID-19 et ce, dans les meilleurs délais.

Il est de plus résolu d'inviter les autres municipalités de la MRC de L'Érable à adopter semblable résolution.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 072 -21

DROIT DE PREMIER REFUS À FRUIT D'OR INC.

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un droit de premier refus à Fruit d'Or inc. sur le lot 6 355 568 du cadastre du Québec, dans le but de permettre un agrandissement futur de ses installations, lequel est valide jusqu'au 11 janvier 2023, selon le montant et les conditions prévus dans l'entente signée le 24 février 2021.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 073 -21

FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA PRÉPARATION D'UNE POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES TOUCHÉS PAR LA COVID-19

ATTENDU l'aide gouvernementale de 392 000 \$ à laquelle la municipalité a droit dans le contexte de la pandémie de la COVID 19, afin d'atténuer les impacts de celle-ci sur ses finances;

ATTENDU QUE la municipalité peut utiliser cette aide autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent utiliser une partie de ce montant pour soutenir les organismes qui ont subi les impacts de la COVID-19;

ATTENDU QU'une politique d'aide doit être mise en place et qu'il y a lieu de former un comité de travail pour l'élaboration de celle-ci, lequel découle de la commission de la vie citoyenne;

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes pour former le comité chargé de l'élaboration d'une politique municipale d'aide aux organismes qui ont subi les impacts de la COVID-19 :

Mesdames Yolande St-Amant et Martine Allard, conseillères municipales, Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale, Mélissa Fillion, coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive, et monsieur René Turcotte, résident de la Ville de Plessisville. Monsieur Sylvain Beaudoin est également nommé à titre de substitut pour ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 074 -21

FINANCEMENT DE 7 016 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Plessisville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 016 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
1530	248 200 \$
1540	233 300 \$
1597	281 500 \$
1626	4 013 200 \$
1717	175 000 \$
1717	2 400 \$
1725	201 896 \$
1725	702 404 \$
1766	1 158 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1530, 1540, 1597, 1626, 1717, 1725 et 1766, la Ville de Plessisville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. DS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ERABLE

1658 RUE ST-CALIXTE

PLESSISVILLE, QC

G6L 2Y7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Plessisville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1530, 1540, 1597, 1626, 1717, 1725 et 1766 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 075 -21

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Date d'ouverture	8 mars 2021	Nombre de soumissions:	5
Heure d'ouverture:	11 h	Échéance moyenne:	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec		
Montant:	7 016 000 \$	Date d'émission	22 mars 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1530, 1540, 1597, 1626, 1717, 1725 et 1766, la Ville de Plessisville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2021, au montant de 7 016 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

334 000 \$	0,50000 %	2022
338 000 \$	0,60000 %	2023
342 000 \$	0,90000 %	2024
347 000 \$	1,25000 %	2025
5 655 000 \$	1,500000 %	2026
	Prix:99,19600	Coût réel: 1,62447 %

2. VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

334 000 \$	0,50000 %	2022
338 000 \$	0,60000 %	2023
342 000 \$	0,80000 %	2024
347 000 \$	0,90000 %	2025
5 655 000 \$	1,30000 %	2026
	Prix: 98,29100	Coût réel: 1,63680 %

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

334 000 \$	0,50000 %	2022
338 000 \$	0,65000 %	2023
342 000 \$	0,85000 %	2024
347 000 \$	1,50000 %	2025
5 655 000 \$	1,40000 %	2026
	Prix: 98,71200	Coût réel: 1,64237 %

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

4. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

334 000 \$	0,45000 %	2022
338 000 \$	0,50000 %	2023
342 000 \$	0,80000 %	2024
347 000 \$	1,05000 %	2025
5 655 000 \$	1,35000 %	2026
	Prix: 98,47179	Coût réel: 1,64350 %

5. BMO NESBITT BURNS INC.

334 000 \$	0,60000 %	2022
338 000 \$	0,80000 %	2023
342 000 \$	1,00000 %	2024
347 000 \$	1,25000 %	2025
5 655 000 \$	1,50000 %	2026
	Prix: 98,80900	Coût réel: 1,72322 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 016 000 \$ de la Ville de Plessisville soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
NO 076 -21

ENTENTE DE LOCATION DES CASES ET DE LA GLACE À L'AMPHITHÉÂTRE LÉO-PAUL-BOUTIN

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les activités n'ont pas eu lieu comme à l'habitude pour la saison 2020-2021 à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin;

ATTENDU les ententes de locations des cases prises en début de saison;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas été en mesure d'honorer l'ensemble des termes du contrat prévu pour l'année avec le Club de patinage artistique;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ANNULER les ententes de location des cases de l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin pour la saison 2020-2021.

D'OFFRIR une compensation au Club de patinage artistique de Plessisville, pour la catégorie STAR, en lui permettant d'utiliser la glace gratuitement, rétroactivement au 26 février 2021 jusqu'à la fermeture de l'amphithéâtre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 15.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE